

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00060

**EPCC CITÉ DU DESIGN - ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN -
APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 26

Nombre de voix : 108

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240208-D20240006010

Date de mise en ligne : 15 février 2024

M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS,
Mme Véronique FALZONE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,
M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Evelyne ORIOL,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

EPCC CITE DU DESIGN - ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

L'EPCC Cité du design – Ecole supérieure d'art et de design a dû faire face, au cours de l'année 2022, à des difficultés structurelles. Pour retrouver une organisation financière et juridique saine et garantir un fonctionnement plus propice à la stabilité et au développement de l'EPCC, un plan d'actions organisés autour de 4 axes de travail a été défini :

1. la réaffirmation des missions de service public de l'EPCC autour de 2 « piliers » : l'école supérieure d'art et de design et la diffusion du design ;
2. la création d'un budget annexe dédié notamment à la diffusion du design permettant d'isoler et de préserver les financements de l'école supérieure d'art et de design,
3. la définition d'un pacte financier destiné aux membres fondateurs afin de garantir une stabilité budgétaire et donner de la visibilité d'action ;
4. l'audition des comptes, de l'organisation et du plan d'action de la filiale pour déterminer la pertinence et la viabilité de cet outil ;

Ces axes, conformes aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, ont été validés par le Conseil d'administration de l'EPCC.

Pour tenir compte et mettre en œuvre le nouveau périmètre des missions de l'EPCC ainsi que l'organisation administrative et les nouvelles instances de gouvernance qui en découle, une révision des statuts de l'EPCC Cité du design – Ecole supérieure d'art et de design a été indispensable.

Dans sa séance du 29 novembre 2023, le Conseil d'administration de l'EPCC a approuvé les nouveaux statuts à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L.1431-2 du CGCT, l'ensemble des collectivités territoriales intéressées doit approuver ces nouveaux statuts de l'EPCC Cité du design – Ecole supérieure d'art et de design par des délibérations concordantes de leurs organes délibérants.

Il revient donc à l'Assemblée délibérante de la Métropole de se prononcer sur les nouveaux statuts de l'EPCC joints en annexe.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les nouveaux statuts de l'EPCC Cité du design – Ecole Supérieure d'Art et de Design validés par le Conseil d'administration de ce dernier en date du 29 novembre 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 4 voix contre et 8 abstentions.

Mme Stéphanie CALACIURA ne prend pas part au vote.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE